

Proposé par M. Amédée Denault, appuyé par M. J.-N. Gastonguay, qu'après l'exposé de faits documentés que vient de faire M. C.-J. Magnan, sur les *vues animées*, cette assemblée, conformément aux conclusions du conférencier, exprime le vœu que dans l'intérêt de la *morale*, de l'*éducation*, de l'*économie*, de l'*hygiène* et du *patriotisme*, le Conseil de ville de Québec, si bien disposé, d'ailleurs, soit instamment prié d'adopter un règlement sévère, concernant une surveillance plus efficace des théâtres de vues animées, qui, malheureusement, affichent presque chaque jour des scènes, entremêlées de vaudeville dévergondé, où le respect de la famille, la fidélité conjugale, la pudeur la plus élémentaire, les saines traditions sont méprisées, où le vol, la brutalité, le meurtre, sont donnés en pâture à des imaginations surexcitées par une tension nerveuse provoquée par le mouvement ininterrompu du cinéma :

2. Que dans l'intérêt de la santé publique, les séances consécutives, qui rendent impossible l'aération suffisante des salles de vues animées, soient défendues;

3. Que dans l'intérêt de la bonne éducation et de la santé de la jeunesse, aucun enfant ne soit admis, même avec les parents, dans une salle de vues animées;

4. Que par respect pour les catholiques qui forment la presque totalité de la population de Québec, les théâtres de vues animées soient obligés de fermer leurs portes les jours de fêtes d'obligation comme le dimanche;

5. Que dans l'intérêt de l'épargne populaire, indispensable au bien-être des familles, la ville prenne les mesures nécessaires pour limiter le nombre des théâtres de vues animées;

6. Enfin, que par respect pour la religion, il soit défendu par les autorités municipales à tout individu ou compagnie d'établir un théâtre de vues animées dans les environs d'une église ou chapelle.

L'assemblée exprime aussi le désir que le vœu ci-dessus soit communiqué aux autorités civiles et religieuses, et publié dans la presse.

*L'Action Catholique.*